



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** concernant **la pollution de nos eaux par le TFA.**

Le *Pesticide Action Network Europe (PAN Europe)* et l'organisation environnementale *Global 2000* ont récemment présenté une étude révélant une pollution sérieuse des rivières et des eaux souterraines par l'acide trifluoroacétique (TFA). Il s'agit d'un produit chimique dit « éternel », qui peut être issu de la dégradation de pesticides PFAS, de certains gaz réfrigérants et d'autres produits chimiques éternels (PFAS). Le Mouvement écologique a fourni des échantillons luxembourgeois pour cette étude qui conclut que toutes les eaux souterraines et de surface testées dans le cadre de l'étude présentent des valeurs de TFA très élevées. Suite à la publication des analyses, les organisations précitées ont procédé à des analyses de l'eau potable.

Suite de la demande de notre sensibilité politique de thématiser la problématique de la pollution de nos eaux par le TFA dans une réunion de la Commission de l'Environnement, Monsieur le Ministre a informé qu'un groupe interministériel comprenant des représentants du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture ainsi que des différentes administrations concernées a été instauré début octobre. La mission du groupe est d'obtenir un aperçu global de la situation, afin de pouvoir proposer au Gouvernement une série de mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'état des choses.

Dans le cadre de la Commission précitée, il a été expliqué que des analyses seraient en cours pour identifier les origines possibles de la contamination par le TFA dans les eaux potables, dont les résultats permettraient de définir des actions ciblées. Par ailleurs, il a été expliqué qu'actuellement, l'industrie et l'agriculture sont deux sources de contamination d'ores et déjà identifiées et que l'utilisation des pesticides PFAS est l'une des principales sources probables de pollution de l'eau par les TFA dans les zones rurales.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1. Le groupe interministériel a-t-il d'ores et déjà tiré des conclusions au sujet de l'aperçu global de la situation et de la série de mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'état des choses, et dans l'affirmative lesquelles ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il nous faire part de l'état d'avancement des travaux et réflexions du groupe de travail ?**
- 2. Étant donné que l'utilisation des pesticides PFAS a été identifiée comme l'une des principales sources probables de pollution de l'eau par les TFA dans les zones rurales, Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que, en application du principe de précaution, une limitation de l'utilisation de ces pesticides dans les zones de protection d'eau potable serait judicieuse ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle WELFRING
Députée



Réponse commune du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n°1702 du 20 décembre 2024 de l'honorable députée Madame Joëlle Welfring concernant « la pollution de nos eaux par le TFA »

Le groupe interministériel a-t-il d'ores et déjà tiré des conclusions au sujet de l'aperçu global de la situation et de la série de mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'état des choses, et dans l'affirmative lesquelles ? Dans la négative, Monsieur le Ministre peut-il nous faire part de l'état d'avancement des travaux et réflexions du groupe de travail ?

Le groupe de travail interministériel informel qui réunit des représentants du ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, ainsi que de leurs administrations respectives est en train d'élaborer des propositions de mesures permettant entre autres de réduire les concentrations de TFA dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux potables. Des propositions seront soumises au printemps 2025 aux ministres concernés.

Étant donné que l'utilisation des pesticides PFAS a été identifiée comme l'une des principales sources probables de pollution de l'eau par les TFA dans les zones rurales, Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que, en application du principe de précaution, une limitation de l'utilisation de ces pesticides dans les zones de protection d'eau potable serait judicieuse ?

Le gouvernement se prononcera sur une éventuelle limitation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou d'autres produits PFAS à la suite des recommandations du groupe de travail interministériel en veillant à considérer l'analyse des sources potentielles de pollution ainsi que l'ensemble des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Luxembourg, le 21 janvier 2025

(s.) Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité